République de Guinée

Ministère des Transports

Autorité Guinéenne de l'Aviation Civile (AGAC)

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

Pour le recrutement d'un cabinet spécialisé pour la digitalisation de l'AGAC

Janvier 2023

TABLE DES MATIÈRES

- CONTEXTE
- MANDAT
- LISTE RESTREINTE
- CRITÈRE DE SÉLECTION
- CANDIDATS RETENUS
- MODE DE SÉLECTION
- REMISE DES DOSSIERS DE MANIFESTATION D'INTERET
- ÉCLAIRCISSEMENT

CONTEXTE

Le contexte mondial est marqué par la diffusion des innovations technologiques. Ces dernières ont remis en question les modèles d'affaires existants, les formes d'interaction avec les clients et la façon de création de valeur.

En effet, les nouvelles technologies (intelligence artificielle, objets connectés, big data) ont suscité de profonds changements tant au niveau interne à l'organisation (prise de décision, structures organisationnelles) qu'externe (écosystèmes).

Ces changements ont apporté des effets positifs aux organisations, notamment en termes d'amélioration de l'expérience client, accroissement de la productivité des travailleurs, dématérialisation et rationalisation des coûts ainsi que le développement de nouveaux secteurs d'activités ou business model.

Dans ce cas, le digital n'est plus perçu comme un équipement technologique, mais une stratégie organisationnelle permettant de créer une valeur différentielle.
Cette stratégie de transformation digitale a concerné aussi bien le secteur privé que public.

En effet, face aux nouvelles évolutions, les organisations publiques sont appelées à moderniser leurs services afin de répondre aux exigences budgétaires, d'efficacité, de sécurisation et de s'adapter aux attentes de leurs usagers.

La transformation digitale est devenue vitale pour toutes les organisations, quel que soit le secteur d'activité ou la taille de l'institution, car les nouvelles technologies facilitent aujourd'hui les processus métier et sont conçues pour offrir une meilleure expérience client.

En 2020, le monde a connu un changement collectif et les entreprises ont dû s'adapter rapidement à cette perturbation sans précédent qu'est la pandémie de Covid-19 et l'AGAC n'est pas restée en marge de cette situation, tout a été bouleversé, la fourniture des services, des chaînes d'approvisionnement aux voyages d'affaires, en passant par les attentes des clients en matière de service et de prix.

Dans cette perspective, l'AGAC compte mettre en place une série d'initiatives pour amorcer sa transition digitale en misant sur des logiciels de gestion numériques (Gestion électronique des titres d'accès, Gestion électronique des missions d'inspection…) aux systèmes de gestion de la relation client tels (CRM, ERP…).

Un système de gestion de la relation client (CRM) aide les institutions à organiser les informations, les données sur les projets et les communications en un seul et même endroit, ce qui permet d'aligner les équipes de service mieux que jamais auparavant.

Cela permet non seulement aux organisations de s'adapter au concept de travail à distance, mais aussi elles peuvent également tenir compte des exigences de la digitalisation.

MANDAT

Les services du Cabinet, dont la durée est estimée à 12 mois, consistent à réaliser ce qui suit :

- La veille et l'audit technologique;
- L'élaboration d'un Schéma Directeur du Système d'Information de l'AGAC;
- L'acquisition d'un ERP et des suites collaboratives (outils de gestion de projets, de comptabilité, de gestion de recrutement, de gestion de paie, de gestion des congés, de gestion RH etc…);
- L'acquisition d'un logiciel de gestion des titres d'accès aéroportuaires;
- L'acquisition d'un logiciel de gestion des inspections;
- L'acquisition d'un logiciel de gestion des données sur le trafic aérien;
- L'acquisition d'un logiciel de gestion de surveillance de la navigation aérienne ;
- L'acquisition d'un logiciel de suivi des ventes de billets ;
- La mise à disposition de logiciels et de matériels informatiques ;
- La mise en place d'un intranet ;
- L'installation d'une salle serveur ;
- La refonte du site web ;
- La formation et/ou renforcement des capacités techniques et opérationnelles ;
- La gestion informatisée des moyens logistiques mobilisés pour la réalisation des projets ;
- Le suivi périodique des activités ;

LISTE RESTREINTE

A l'issue de l'évaluation des manifestations d'intérêt, l'AGAC procédera à la présélection d'une liste restreinte de candidats jugés qualifiés pour réaliser la mission. Le nombre des membres de la liste restreinte sera au minimum égal à trois (3) et au maximum égal à six (6). La demande de proposition sera envoyée uniquement aux membres de la liste restreinte.

CRITÈRE DE SÉLECTION

Les candidats intéressés devront transmettre à l'adresse indiquée au pied de page, leurs dossiers de candidature qui doivent comprendre les éléments suivants :

- Une lettre de candidature, signée du responsable légal du cabinet de consultants ou consultants et indiquant les coordonnées (adresse postale, téléphone et adresse email) et ou les nationalités des candidats. En cas de groupement, la nationalité du mandataire du groupement sera considérée comme étant celle du groupement. En cas de groupement, le dossier de candidature doit comprendre un Accord de groupement qui montre que tous les membres le constituant seront solidairement responsables pour l'exécution de la totalité du Marché conformément à ses termes. En cas de groupement solidaire, les références de ses membres seront consolidées.
- Les qualifications techniques, l'expérience en rapport avec les prestations demandées et les références concernant les marchés analogues exécutés par le candidat. Ces références, obligatoirement étayées par des attestations des bénéficiaires, doivent notamment porter sur l'expérience générale, l'expérience spécifique et toute autre référence pertinente qui démontrent que le candidat possède les capacités techniques pour exécuter les prestations requises avec indication de la nature et description sommaire du projet supervisé, du bénéficiaire (adresse et contacts téléphonique et mail), de sa période de réalisation, du coût des prestations confiées au candidat (préciser le volume incombant au candidat dans le cas d'un Groupement).
- Les exemples de projets similaires réalisés précédemment.

CANDIDATS RETENUS

Pour être retenus dans la liste restreinte, les candidats devront fournir dans leur dossier de candidature la preuve qu'ils disposent des qualifications suivantes :

- Avoir réalisé avec succès, au cours des dix dernières années, au moins trois contrats de mise en oeuvre de solution digitale,
- Avoir une équipe qualifiée pour la mise en oeuvre du projet;

MODE DE SÉLECTION

La sélection se fera sur base de la proposition technique et financière.

REMISE DES DOSSIERS DE MANIFESTATION D'INTERET

Le dossier de candidature rédigé en langue française comprenant la lettre d'intention, les exemples de projets similaires réalisés et les CV de l'équipe projet doivent être envoyés par mail en un seul fichier sous format .zip au courriel info@agac.gov.gn ou déposés à l'adresse ci-dessous:

Dépôt par mail :

- **Objet du mail** : Offre pour la Digitalisation de l'AGAC - Nom de la société;
- **Nom du fichier zip** : offre_digitalisation_nom_de_la_societe;
- **Date limite de soumission : 24 février 2023 à 14h00;**

Dépôt physique:

Autorité Guinéenne de l'Aviation Civile
BP 95, Conakry-Rep. de Guinée
Attention : M. Abdoulaye SOMPARE
E-mail : abdoulaye.sompare@agac.gov.gn
Tél :(+224) 627 27 24 40 / 656 88 82 13

Et porter la mention :

« Appel à manifestation d'intérêt N°04/DG/2022 pour le recrutement d'un cabinet spécialisé pour la digitalisation de l'AGAC ».

ÉCLAIRCISSEMENT

Pour toute demande d'éclaircissement relative au présent avis, les candidats intéressés doivent s'adresser à l'adresse indiquée ci-dessous :

M. Mohamed Lamine YANSANÉ

Sous-Directeur Informatique et Digitalisation

BP 95, Conakry-Rep. de Guinée

E-mail : lamine.yansane@agac.gov.gn

Tél : (+224) 656 88 83 00

Le Directeur Général

Mohamed Kobélé KEITA